

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 27 novembre 2018
Grefe + Travaux_0135 + 7123_Communications
éditées + Collecteurs_dhe

Assainissement des habitations des vallées de l'Eau Froide et de la Torneresse

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Référence est faite à la question soulevée lors de la séance du Conseil communal du 1er novembre 2018 de savoir si la municipalité prévoit le raccordement aux égouts des bâtiments situés dans les vallées de l'Eau Froide et de la Torneresse à L'Etivaz ceci au vu des travaux prévus par le Service des eaux de Lausanne.

Seule une dizaine de bâtiments seraient concernés. Du fait que ces habitations sont déjà équipées d'installations individuelles de traitement des eaux usées, seule 1/2 taxe de raccordement pourrait être sollicitée, représentant un montant de l'ordre de CHF 30'000.00. Le coût de réalisation du collecteur avoisinerait CHF 375'000.00. Le coût total de réfection de la route est estimé à CHF 2'125'000.00 à répartir entre la commune (CHF 1'125'000.00) et le Service des eaux de Lausanne/Romande Energie (CHF 1'000'000.00).

Le montant subventionnable pour la partie routière serait de l'ordre de 84 %, soit environ CHF 945'000.00. En cas de réalisation du collecteur dans la partie routière communale, il est fort probable que l'entier du subventionnement ne soit pas accordé du fait que l'objet principal ne serait plus l'aspect routier mais concernerait des infrastructures liées à la distribution de l'eau, turbinage, eaux usées, etc...

A relever que certains propriétaires des habitations situées dans la vallée de l'Eau Froide ont tous loisirs de raccorder leurs bâtiments au réseau communal. Ces travaux seraient toutefois totalement à leur charge. Ils pourraient être réalisés hors gabarit routier.

Au vu de ce qui précède, la municipalité a décidé de renoncer à assainir le secteur en question, d'autant plus que la commune n'a aucune obligation légale du fait qu'il est situé hors zone. La commune ne peut par ailleurs pas garantir que les installations actuelles seront toujours conformes dans une quinzaine d'années, la législation en vigueur pouvant évoluer.

Il va de soi que préalablement au commencement des travaux dans ces deux vallées, les usagers de la route seront avisés personnellement. A ce jour, le planning d'exécution n'a pas encore été établi compte tenu du fait qu'il fera partie intégrante du dossier de mise en soumission.

La municipalité.